



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 50

TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Immédiatement après la prière, M^{me} FONTAINE invoque le *Règlement* au sujet des projets de loi choisis et remet en question la pratique visant à permettre le débat sur un projet de loi avant la mise aux voix de la motion de deuxième lecture et l'examen des projets de loi choisis les jeudis matins pendant la période des débats accordée à l'opposition officielle dans le cadre des affaires émanant des députés.

M. MICKLEFIELD intervient sur le rappel au *Règlement*.

La présidente déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. FLETCHER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 208 — *Loi sur les conflits d'intérêts/The Conflict of Interest Act*.

Il s'élève un débat.

M. FLETCHER intervient.

MM. NESBITT, TEITSMA et MARCELINO (Tyndall Park) posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. NESBITT, M^{me} LAMOUREUX ainsi que MM. LINDSEY et TEITSMA interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALTEMEYER
FLETCHER
FONTAINE
GERRARD
KLASSEN
LAMOUREUX
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SWAN
WIEBE.....13

CONTRE

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGIMODIERE

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 32

M^{me} FONTAINE présente la proposition suivante :

Proposition n^o 15 : Protection et promotion des services en français

Attendu :

que le gouvernement provincial a réduit les services en français dans l'ensemble de la province, notamment dans le domaine des soins de santé, ce qui nuit à l'accès des familles francophones aux services de première ligne auxquels elles ont droit, au maintien de leurs droits langagiers et à la préservation au Manitoba de communautés francophones dynamiques et robustes;

que le gouvernement provincial a fermé la clinique express bilingue de Saint-Boniface qui offrait activement en français des services de soins de santé essentiels aux familles et aux aînés du quartier;

que le gouvernement provincial a diminué de presque 60 000 \$ le financement affecté au foyer de soins personnels Actionmarguerite et qu'il a ainsi réduit le soutien accordé aux soins de qualité destinés aux aînés de Saint-Boniface;

que le gouvernement provincial ferme trois salles des urgences à Winnipeg, ce qui a pour effet d'accentuer la pression sur la salle des urgences de l'Hôpital Saint-Boniface et d'augmenter les temps d'attente des familles de Saint-Boniface;

que l'accès à l'éducation en français fait la fierté de la communauté francophone et souligne l'histoire de sa lutte pour défendre ses droits linguistiques et que les compressions du gouvernement provincial démontrent qu'il mésestime l'importance de l'éducation en français au Manitoba;

que le gouvernement provincial a éliminé le poste de sous-ministre adjoint au Bureau de l'éducation française, ce qui nuit à la capacité du Bureau de soutenir fermement l'éducation en français;

que les compressions du gouvernement provincial ont entraîné une augmentation de 6,6 % des frais de scolarité au niveau postsecondaire parmi les universités manitobaines, notamment l'Université de Saint-Boniface, et que le gouvernement provincial a éliminé le remboursement de l'impôt sur le revenu qui aidait les nouveaux diplômés à rembourser leurs prêts étudiants et à faire carrière au Manitoba;

que le gouvernement provincial a réduit de plus de 50 000 \$ le financement accordé au Centre Flavie-Laurent qui permettait aux familles à faible revenu de Saint-Boniface et du quartier est de Winnipeg de se procurer plus facilement des articles ménagers, des meubles, des vêtements et d'autres nécessités;

que le projet de loi 8 du gouvernement provincial, qui est de nature régressive, limiterait considérablement le revenu des journaux communautaires, notamment ceux publiés pour la communauté francophone;

que le gouvernement provincial a sabré dans le financement accordé au World Trade Centre et au Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à abolir les compressions qu'il a imposées au chapitre des soins de santé, de l'éducation et des services communautaires offerts en français et à faire des investissements concrets qui accroissent la vitalité des communautés francophones de la province, autant aujourd'hui que demain.

Il s'élève un débat.

M^{me} FONTAINE intervient.

MM. WIEBE, REYES et GERRARD, M^{me} GUILLEMARD ainsi que M. TEITSMA posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. REYES, WIEBE et GERRARD interviennent. M^{me} GUILLEMARD exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, M. MARCELINO (Tyndall Park) invoque le *Règlement* au sujet de commentaires faits par le député de Saint-Norbert portant sur la présence et l'absence de députés à l'Assemblée.

Le président adjoint déclare le rappel au *Règlement* recevable.

M. REYES présente des excuses de plein gré.

TREIZE HEURES TRENTE

Avant l'examen des affaires courantes, M. LINDSEY soulève une question de privilège et demande que le premier ministre présente des excuses à la présidente ainsi qu'à tous les députés à l'égard du manque de respect qu'il a manifesté envers l'Assemblée hier.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

M^{me} la ministre STEFANSON propose la première lecture du projet de loi 30 — *Loi corrective de 2018/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2018* — dont l'objet a été indiqué.

M. WIEBE, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 16 mai 2018, à 19 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mai 2016 :
 - « Managing Cyber Security Risk Related to Industrial Control Systems »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Keeyask Process Costs and Adverse Effects Agreements with First Nations » et daté de septembre 2016;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Recommendations » et daté de mars 2017 :
 - « Managing Cyber Security Risk Related to Industrial Control Systems »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Recommendations » et daté de mars 2018 :
 - « Managing Cyber Security Risk Related to Industrial Control Systems »;
 - « Keeyask Process Costs and Adverse Effects Agreements with First Nations ».

Composition du Comité :

- M. BINDLE;
- M. HELWER (vice-président);
- M. JOHNSTON;
- M^{me} KLASSEN;
- M. MALOWAY;
- M. MARCELINO;
- M^{me} MAYER;
- M. MICHALESKI;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. WIEBE (président);
- M. YAKIMOSKI.

Députés ne siégeant pas au Comité et étant intervenus :

- M. ALLUM;
- M. LINDSEY.

Personnes étant intervenues :

- M. Norm Ricard, *vérificateur général*;
- M. Kelvin Shepherd, *président-directeur général, Hydro-Manitoba*.

Ententes :

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Managing Cyber Security Risk Related to Industrial Control Systems », tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mai 2016.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Managing Cyber Security Risk Related to Industrial Control Systems », tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Recommendations » et daté de mars 2017.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen des parties qui suivent tirées du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Recommendations » et daté de mars 2018 :

- « Managing Cyber Security Risk Related to Industrial Control Systems »;
- « Keeyask Process Costs and Adverse Effects Agreements with First Nations ».

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport du vérificateur général intitulé « Keeyask Process Costs and Adverse Effects Agreements with First Nations » et daté de septembre 2016 et l'a adopté sans modifications.

Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après, mais ne les a pas adoptés :

- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mai 2016 (« Managing Cyber Security Risk Related to Industrial Control Systems » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Recommendations » et daté de mars 2017 (« Managing Cyber Security Risk Related to Industrial Control Systems » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Recommendations » et daté de mars 2018 (« Managing Cyber Security Risk Related to Industrial Control Systems » et « Keeyask Process Costs and Adverse Effects Agreements with First Nations » — examen complété).

Sur la motion de M. WIEBE, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* FRIESEN dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2018-2019 — Finances.

(Document parlementaire n° 58)

M^{me} la *ministre* SQUIRES dépose le rapport intitulé « Power Smart Annual Provincial Report » pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

(Document parlementaire n° 59)

M^{me} COX, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet du Jour de la Vyshyvannka.

M^{me} MARCELINO (Logan) et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

L'Assemblée permet à M^{me} SQUIRES, *ministre du Développement durable*, de faire une déclaration au sujet de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

M. KINEW ainsi que, avec le consentement de l'Assemblée, MM. GERRARD et FLETCHER font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. REYES et LINDSEY, M. le *ministre* WHARTON, M^{me} LAMOUREUX ainsi que M. le *ministre* FRIESEN font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées. (B. Ross, T. Eklund, D. Rougeau et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à demander à Dynacare de rouvrir les laboratoires qu'elle a fermés ou à permettre à Services de diagnostic du Manitoba d'en ouvrir librement dans les cliniques où ils se trouvaient, à veiller à ce que des services de laboratoire de haute qualité soient offerts aux patients et à ce que les règles de concurrence quant à la fourniture de tels services aux cabinets médicaux soient équitables et à se pencher sur cette question immédiatement dans le but d'offrir de meilleurs soins axés sur le patient et d'améliorer le soutien accordé aux professionnels de la santé. (J. Robertson, B. Trawon, E. Rezansoll et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les gardiens de Tina Fontaine ou avec l'agent nommé par ces derniers.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la protection des lacs, des rivières et des collectivités du Manitoba sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. SARAN présente la question écrite (n° 8) qui suit :

8. Des dizaines de sociétés à dénomination numérique figurent dans les comptes publics de 2016-2017. Le gouvernement provincial peut-il fournir des renseignements sur les services et les produits qu'elles offrent ainsi que les noms de leurs dirigeants et de leurs sociétés mères?

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger